



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Courrier : Morbihan

Question écrite n° 5502

Texte de la question

M Jean-Charles Cavaille attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur la reorganisation de l'acheminement du courrier dans le departement du Morbihan en 1989. Le choix actuel retenu par l'administration des PTT est de remplacer la liaison SNCF par la route. Cette option aurait des consequences nefastes pour les usagers de la poste, a savoir une arrivee plus tardive du courrier le matin et un depart avance de celui-ci le soir. Le transport par route rend plus aleatoire le respect des horaires et se trouve frequemment perturbe en periode hivernale lors de conditions climatiques defavorables. On peut donc craindre que l'ensemble de ces facteurs contribue a baisser la qualite de service. Enfin l'arrivee prochaine du TGV sur la ligne Sud plaide pour le maintien d'une liaison SNCF Aussi, une etude serieuse et approfondie de ce dossier doit etre realisee avant toute prise de decision definitive. Il lui demande en consequence de bien vouloir lui faire connaitre son sentiment et les orientations susceptibles d'etre retenues en la matiere.

Texte de la réponse

Reponse. - La mise en circulation de rames TGV voyageurs sur la facade atlantique du territoire a partir de fin 1989 sur le reseau Ouest et fin 1990 sur le reseau Sud-Ouest a fait l'objet en 1987 d'une etude economique relative a l'organisation de l'acheminement du courrier des regions interessees. A partir des indications fournies par la SNCF faisant apparaitre le remplacement rapide de la plupart des trains classiques actuels par des rames TGV des l'automne 1989 sur les axes Paris-Rennes et Paris-Nantes, ainsi que l'impossibilite d'utiliser les rames voyageurs pour le transport du courrier, la poste a examine plusieurs schemas d'exploitation. Le groupe de travail constitue a cet effet a defini six hypotheses d'organisation avec les moyens d'acheminement utilisables (train-poste autonome, aviation postale de nuit, liaisons routieres, TGV postal). Apres examen approfondi de ces solutions aux plans organisationnel et economique et presentation pour avis a toutes les parties interessees, y compris aux representants du personnel, le choix s'est porte sur le schema presentant les meilleures garanties en matiere de qualite de service et de fiabilite. L'organisation retenue repose sur une diversification des moyens de transport presentant les caracteristiques suivantes : a) acheminement aerien par les lignes Paris-Nantes - Rennes-Paris (avion gros porteur) et Paris-Brest-Paris (moyen porteur) mises en place le 2 novembre 1988 ; b) acheminement ferroviaire par un train-poste autonome circulant de Paris a Saint-Brieuc sur l'artere Nord et a Nantes sur l'artere Sud apres dissociation en deux elements a la station du Mans ; c) mise en relation par route de certains centralisateurs departementaux avec les plates-formes aeriennes ou ferroviaires ; d) acheminement routier du courrier non urgent par liaisons directes entre Paris et les centres de tri departementaux. La desserte du departement du Morbihan sera realisee par l'aviation postale de nuit depuis les escales de Nantes et Rennes et par le train-poste autonome de la branche Nord. Les services de ce dernier effectueront un tri par bureaux distributeurs du departement entre Paris et Rennes. Les envois constitues seront achemines par route entre Rennes (depart vers 3 heures) et Vannes (arrivee vers 4 h 40) et parviendront au centralisateur departemental bien avant le depart des circuits de dispersion sur les bureaux qui s'echelonne entre 5 h 30 et 6 h 35. Aucun retard dans l'alimentation des bureaux du departement ne sera donc genere par la nouvelle organisation. Dans le sens province-Paris, le trafic a traiter par les services du train-poste sera expédie par une liaison routiere

Vannes-Rennes. L'arrivee precoce du convoi dans la capitale (4 heures du matin) permettra d'obtenir la distribution matinale a Paris et en banlieue, ce qui n'est pas le cas actuellement avec le service ambulant Vannes a Paris. Ainsi la nouvelle organisation des acheminements fera intervenir en complementarite des moyens de transport aerien, ferroviaire et routier. Elle ne penalisera en aucun cas la desserte du departement du Morbihan, mais doit au contraire ameliorer ses relations avec la region parisienne.

Données clés

Auteur : [M. Cavail• Jean-Charles](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5502

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3308